



COMPTE-RENDU BUREAU DU 26 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le mardi vingt-six avril à dix-huit heures, les délégués de La Roche-sur-Yon Agglomération se sont réunis au siège de La Roche-sur-Yon Agglomération - 54 rue René Goscinny à La Roche-sur-Yon, sous la présidence de Monsieur Luc BOUARD.

***Présents :** Luc BOUARD, Luc GUYAU, Philippe PORTÉ, Philippe DARNICHE, Jean-Louis BATIOT, Françoise RAYNAUD, Laurent FAVREAU, Gérard RIVOISY, Jacques PEROYS, Malik ABDALLAH, Jean-Marie CHAMARD, Marlène GUILLEMAND, Jean-Marie CHABOT, Sylvie DURAND, Jany GUERET, Philippe GABORIAU.*

Pouvoirs :

Yannick DAVID donne pouvoir à Luc GUYAU

Bruno DREILLARD donne pouvoir à Jean-Louis BATIOT

Anne AUBIN-SICARD donne pouvoir à Laurent FAVREAU jusqu'à son arrivée

***Excusée :** Bernadette BARRÉ-IDIER.*

***Absente :** Anne-Sophie FAGOT.*

Date de la convocation : 20 avril 2016.

Jean-Marie CHABOT est nommé secrétaire de séance.

Arrivée d'Anne AUBIN-SICARD et Anne-Sophie FAGOT à 19 h 05 pendant le point communication.

POINT 1 – ECONOMIE / INNOVATION / NOUVELLES TECHNOLOGIES / ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1) Vente d'un bâtiment de la ZAC Roche Sud (La Roche-sur-Yon) à la société Stéphane Services

Accord du Bureau à l'unanimité pour vendre le bâtiment de Tournefou de 255 m² situé sur un terrain de 316 m² au prix de 65 000 € HT à la Société « Stéphane Services ».

2) Vente d'une parcelle de la ZAE la Garlière (Venansault) à la société R.M.C.T.P.

Accord du Bureau à l'unanimité pour vendre à la Société « R.M.C.T.P. » 538 m² de terrain situés sur la ZAE de la Garlière à Venansault au prix estimé de 7 440.54 € HT.

POINT 2 – HABITAT / EQUIPEMENTS PUBLICS / PATRIMOINE

1) Subventions habitat privé

Accord du Bureau à l'unanimité pour :

- attribuer **51 demandes de subventions, dont le total s'élève à 88 333 €**, réparties comme suit :
 - Eco-accession : 26 demandes pour un montant de 58 000 € ;
 - FART : 7 demandes pour un montant de 3 500 € ;
 - Cadre de Vie : 8 demandes pour un montant de 7 216 € ;
 - Handilog : 2 demandes (dont 1 demande complémentaire) pour un montant de 2 237 € ;
 - Qualit'hab Propriétaires Occupants : 7 demandes (dont 1 demande complémentaire) pour un montant de 16 057 € ;
 - Qualit'hab Propriétaires Bailleurs : 1 demande rectificative pour un montant de 1 323 €.

- rejeter le dossier N° QPB001-2016, demande de subvention Qualit'Hab Propriétaires Bailleurs, au motif que les travaux envisagés ne permettent pas d'atteindre l'étiquette énergétique suffisante après travaux ;

- procéder au retrait pour forclusion de la subvention N° CV11, subvention Cadre de Vie accordée en 2012, au motif que les travaux n'ont pas été réalisés dans le délai imparti (3 ans) et que le bénéficiaire informe de l'abandon de son projet.

POINT 3 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 1) **Acquisition de la parcelle ZI 39 auprès du CCAS de la commune de la Chaize-le-Vicomte par La Roche-sur-Yon Agglomération permettant un échange foncier avec Monsieur et Madame Poiron propriétaire de la parcelle ZI 118 (P1)**

Accord du Bureau à l'unanimité pour :

- **ACCEPTER** l'acquisition auprès du CCAS de la commune de La Chaize-le-Vicomte de la parcelle cadastrée section ZI numéro 39 située sur la commune de la Chaize-le-Vicomte pour une contenance de 1 ha 83a 19 ca, au prix net vendeur de 2 748€,
- **ACCEPTER** l'échange avec soulte au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération entre les parcelles ZI 39 et la parcelle ZI 118 pour partie.

POINT 4 – AMENAGEMENT RURAL / EAU / ASSAINISSEMENT

- 1) **Attribution des subventions assainissement non collectif**

2) Etude sur la continuité écologique dans le cadre du contrat territorial volet milieux aquatiques : demande de subventions

Accord du Bureau à l'unanimité pour demander les subventions auprès des différents financeurs compte tenu des modifications apportées sur l'étude pour la mise en œuvre de la continuité écologique.

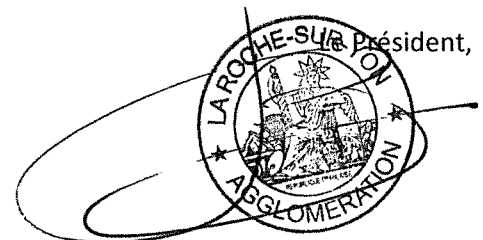
POINT 5 - SOLIDARITES

1) Renouvellement de la convention de partenariat de l'Instance Locale de Gérontologie

Accord du Bureau à l'unanimité sur le renouvellement de la convention de partenariat de l'Instance Locale de Gérontologie dont l'objet est de définir l'éthique, les missions et modalités de fonctionnement de cette instance ainsi que les engagements réciproques de chaque partenaire.

2) Avenant N° 1 à la convention de partenariat pour le déploiement de la MAIA Centre Vendée

Accord du Bureau à l'unanimité pour approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat du 14 août 2013 afin de prendre en charge sur le budget MAIA (ARS) les frais liés à l'accueil d'un agent de la MAIA (frais de mise à disposition des locaux) au sein des CLIC cosignataires de la convention de partenariat et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Président,


Luc BOUARD